

Décembre 2022

Conférence des Entreprises publiques locales Outre-Mer de Saint-Martin & Guadeloupe 28 novembre au 2 décembre 2022 CONCLUSIONS

Rassemblés à Saint-Martin puis en Guadeloupe pour leur 15^{ème} conférence ultramarine, les élus et les dirigeants des 110 Entreprises publiques locales (Epl) d'Outre-Mer ont réaffirmé leur force de proposition vis à vis des pouvoirs publics français et européen, pour dynamiser le développement durable des territoires en mettant **la logique d'entreprise et un véritable partenariat public-privé au service de l'intérêt général.**

Dans les Outre-mer, l'intervention des collectivités territoriales et leurs groupements dans l'économie de leurs territoires reste un des grands acquis de la décentralisation. Dans un contexte de relance économique et de concurrence accrue, **les collectivités ultramarines ont davantage besoin de moyens d'actions réunissant la maîtrise politique, l'efficacité économique et l'utilité sociale pour asseoir l'attractivité économique des territoires.** Pour les élus présents, il est à distinguer 03 temps forts dans l'histoire de l'économie mixte locale : le temps de la re construction après la seconde guerre mondiale, le temps de la mise en œuvre des premières lois de décentralisation, et aujourd'hui le temps de la gestion de toutes les transitions (démographique, énergétique, environnementale, numérique...).

Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs Epl sont face à un même défi. Il s'agit de faire converger la dynamique de l'action publique locale et celle des entreprises privées, dans un territoire donné, pour développer les activités et l'emploi. Cette nature hybride des Epl et leur capacité à diversifier leurs activités est un atout. Dans les Outre-mer, leur actionnariat est composé pour 65% par des collectivités locales et pour 35% par d'autres actionnaires (59/41 en 2021). Cette économie mixte emploie sur nos territoires 8 765 personnes, génère 24 000 emplois directs et indirects, favorise l'insertion et a produit près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2021.

Les Entreprises publiques locales interviennent dans l'ensemble des domaines d'intervention de l'action publique locale : aménagement et immobilier d'entreprise, tourisme, culture et loisirs, environnement et réseaux, habitat, développement économique, mobilité et stationnement, action sociale et santé. Elles sont présentes dans l'ensemble des territoires. Notamment 41 dans les territoires de l'Océan Indien (La Réunion et Mayotte), dans la Zone Antilles-Guyane (11 en Martinique, 8 en Guadeloupe, 6 en Guyane) sans oublier Saint-Pierre-et-Miquelon (4) et dans les îles du Pacifique (26 en Nouvelle Calédonie, 13 en Polynésie Française). L'innovation au service des territoires reste un véritable enjeu et on compte de nombreuses initiatives couronnées de succès dans l'ensemble des territoires ultramarins.

Fortes de ces atouts, **les Entreprises publiques locales d'Outre-mer s'imposent comme un acteur majeur de la décentralisation et des transitions** en accompagnant les collectivités territoriales dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs compétences. Grâce au dynamisme de leurs Fédérations régionales et à l'appui de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) au niveau national, **elles se mobilisent en faveur d'orientations concrètes** visant à permettre aux collectivités territoriales et à leurs Epl de concourir **efficacement au développement et à la valorisation des ressources et potentiels locaux.**

Dans cet esprit, **les élus et les dirigeants de l'économie mixte locale ultramarine** :

- ⇒ Réaffirment **la volonté de maîtriser leur développement territorial**. Véritables outils hybrides des collectivités, les Entreprises publiques locales sont capables de s'adapter à la réalité de chaque territoire, à l'ambition de chaque projet, dans le respect de chaque volonté politique.
- ⇒ Réaffirment **la place et le rôle des élus locaux à la tête des Entreprises publiques locales**. Il leur revient de déterminer les choix adaptés à chaque situation, à chaque territoire, en phase avec leurs orientations stratégiques. Ils revendiquent le droit à l'expérimentation ainsi qu'une possibilité d'adaptation des normes aux contraintes locales, en particulier en matière de construction et de logement.
- ⇒ Indiquent **la nécessité d'un cadre normatif local pour constituer de véritables projets de territoire afin de répondre aux différents écueils** : les circuits-courts, la santé, l'université, les difficultés d'accès au foncier, le logement, le coût de la vie, les coûts de l'énergie, les coûts des matériaux, la transition démographique, les questions de dynamique économique, les groupements d'achat et les politiques descendantes qui interpellent.
- ⇒ Demandent que **le logement social, les transports publics et les sujets environnementaux notamment eau, énergie et gestion des déchets**, qui constituent des enjeux majeurs d'intérêt général et d'utilité collective, fassent l'objet d'un financement à la hauteur des besoins de la part de l'Etat et de l'Europe.
- ⇒ Expriment leur vive inquiétude face à la diminution drastique des **financements publics, notamment en ce qui concerne le secteur de l'aménagement**. Les collectivités bénéficiaires n'ont pas d'accès prioritaire aux dotations de l'Etat à l'investissement et la majorité des aides porte en réalité sur des prêts, des aides aux bailleurs privés ou des prises de participations. La pérennisation du Fonds friche et du Fonds de restructurations des locaux d'activités dans le cadre d'un Fonds Vert est certes à souligner. Il est nécessaire d'aller plus loin en créant un fonds dédié, complémentaire des fonds existants, de revoir la réforme du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de décloisonner les outils et les procédures tels que la concession sur les rez-de-chaussée artisanaux et commerciaux.
- ⇒ S'engagent à **poursuivre l'acculturation des élus à l'économie mixte locale**, de continuer de les sensibiliser. Et cela passe par la diffusion du modèle, le partage des réussites, la transmission d'expériences.

Par ailleurs, au nom des principes de non-discrimination et d'égalité de traitement, **les élus et les dirigeants de l'économie mixte locale ultramarine** :

- Demandent que l'accès des Entreprises publiques locales aux financements publics soit assuré dans les mêmes conditions que les autres opérateurs.
- Revendiquent l'application des mêmes règles à toutes les entreprises délégataires de service public, notamment pour la passation de leurs marchés.
- Estiment que le droit de la concurrence doit agir plus efficacement contre les abus et les pratiques déloyales maintes fois constatés tant par les associations d'usagers que par les chambres régionales des comptes et dus au caractère oligopolistique de certains marchés, au déséquilibre entre les collectivités et les grands groupes et à l'opacité des comptes produits par certains délégataires privés.

En outre, **les élus et les dirigeants de l'économie mixte locale ultramarine** soutiennent les mesures destinées à développer l'activité touristique et rappellent l'intérêt de recourir aux Entreprises publiques locales pour mettre en œuvre ce développement.

Enfin, **les élus et les dirigeants de l'économie mixte locale ultramarine** expriment leur préoccupation devant la situation dégradée de la desserte aérienne des territoires ultramarins ainsi que la dérive des tarifs en vigueur.

<p>Madame Sophie CHARLES Maire de Saint Laurent du Maroni - Guyane Présidente de la Commission Outre-Mer de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales</p>	
<p>Monsieur Jacques LOWINSKY 1er Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Nord de La Réunion Vice-président de la Commission Outre-Mer de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales Président de la Fédération Régionale des Entreprises publiques locales de l'Océan Indien/Mayotte</p>	
<p>Madame Françoise SUVE Membre de l'Assemblée de la Province Sud Membre du Congrès de la Nouvelle-Calédonie Présidente de la Fédération Calédonienne des Entreprises publiques locales</p>	
<p>Monsieur David ZOBDA Maire du Lamentin – Martinique Conseiller Exécutif de la Collectivité de Martinique Membre du Conseil d'administration de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales Président de la Fédération Régionale des Entreprises publiques locales Caraïbes</p>	